



Morigny-Champigny

La Lettre du Maire

Le 24 octobre 2022

Plan Morignacois pour la sobriété énergétique

Chères Morignacaises, Chers Morignacois,

Je souhaite partager en direct avec chacun d'entre vous un sujet majeur qui va toucher notre pouvoir d'achat et impacter profondément notre façon de vivre dans les prochaines semaines, prochains mois et potentiellement prochaines années.

Ces dernières semaines, les médias de l'audiovisuel et de la presse nationale et locale relaient en boucle des messages alarmistes sur la hausse des prix du gaz et de l'électricité. Des records sans précédent s'enchaînent sur les cours internationaux de l'énergie en lien avec un contexte incertain sur les approvisionnements de gaz pour cet hiver, associés à une indexation du prix de l'électricité sur le gaz et un fonctionnement très dégradé de la capacité française à produire sa propre électricité avec des centrales nucléaires de moins en moins opérationnelles.

Et pourtant! Notre pays était l'un des leaders en matière de production électrique nucléaire bon marché depuis le choc pétrolier du début des années 70 et de la volonté du Président Pompidou. Et collectivement, nous nous sommes laissés aller sans nous préoccuper du lendemain et de la gestion des risques inhérents à une économie de plus en plus mondiale.

Nous devons agir mais comme toujours, toute décision doit être accompagnée des moyens financiers adaptés et nous le savons, « faire tourner la planche à billets » n'est pas la solution.

Le gouvernement œuvre pour préserver en particulier les ménages, et probablement les toutes petites collectivités en mettant en place des boucliers tarifaires sur le gaz et l'électricité avec une hausse l'année prochaine plafonnée à 15%.

En revanche nos communes et intercommunalités ne sont nullement protégées et doivent faire face aux hausses de 2022 mais pire encore aux explosions de tarifs annoncées pour 2023.

Notre commune qui achète au meilleur prix l'électricité et le gaz en utilisant des groupements de commandes nationaux va devoir pourtant faire face aux hausses, annoncées pour 2023 en référence à 2022, qui font froid dans le dos :

Augmentation de +27 à +132% sur l'électricité
Augmentation de +340 à +600% sur le gaz



Les prix de marché très volatiles resteront en tout état de cause à des niveaux sans précédent en 2023 et probablement au-delà. Les chiffres « définitifs 2023 » devraient être disponibles fin d'année. Sans attendre d'être dans une impasse budgétaire, il convient de prendre la mesure de ces hausses sur les finances communales pour quantifier les conséquences et élaborer un plan de sobriété énergétique avec des actions d'urgence mais aussi des actions à moyen et long terme pour se mettre en trajectoire des objectifs fixés par l'Etat en 2030 et 2050 avec respectivement une réduction de 40% puis 60% de la consommation d'énergie.

Les chiffres sont implacables. Les hypothèses actuelles des coûts de l'énergie conduiraient à un effort budgétaire supplémentaire compris entre +275 000€ et +569 000€ !
 Il conviendrait alors d'appliquer une hausse des impôts sur le foncier bâti entre +23% et +48% que les Morignacais ne pourraient pas supporter !

Pour rester à iso budget il faudrait réduire notre consommation de -21 à -75% pour l'électricité et de -77 à -86% pour le gaz. Ceci est totalement infaisable rien qu'en chauffant a minima nos écoles !

Alors quelles solutions adopter ? Le conseil municipal a voté à l'unanimité un plan sobriété énergétique le 7 octobre dernier pour contribuer à l'urgence budgétaire 2022/2023 mais aussi pour préparer notre collectivité aux transformations indispensables en lien avec les économies énergétiques demandées à chacune de nos collectivités dans les prochaines années.

D'une manière pragmatique, pour faire face à l'explosion du coût de l'énergie, 3 axes ont été développés afin de réduire notre consommation hivernale de gaz et d'électricité :

Axe 1 : Réduire et moduler le chauffage des bâtiments communaux

Axe 2 : Réduire et moduler les intensités des éclairages publics et des bâtiments

Axe 3 : Limiter l'usage des bâtiments

Ainsi, des objectifs à la fois ambitieux et réalistes ont été définis pour une application « immédiate » avec l'implication de tous :

Consommation d'électricité : -23%

Consommation du gaz : -42%

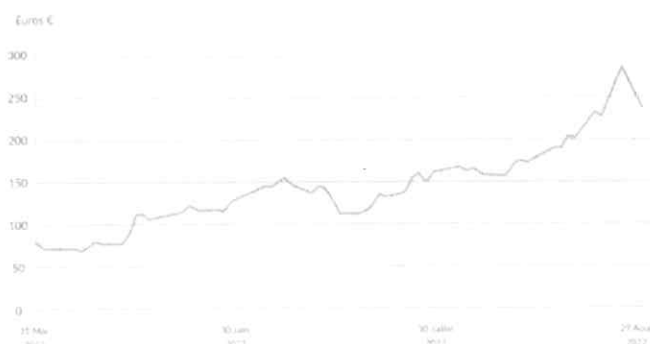
La poursuite de ces objectifs permettrait d'atteindre en partie l'équilibre budgétaire pour 2023. Néanmoins, 110 000€ à 300 000€ resteraient encore à trouver.

Pour cela et sous 2 mois, toutes les pistes d'économie additionnelles dans le budget de fonctionnement seront explorées pour limiter au strict minimum une éventuelle augmentation de la taxe foncière sur le bâti. Le défi est d'autant plus grand que la hausse des coûts de l'énergie ne sera pas la seule mauvaise nouvelle en 2023. L'inflation est bien là, sans parler de la hausse prévisible de nos pénalités en lien avec le déficit en logements aidés de la commune ...

Enfin, sur ma proposition, le conseil municipal a mis en place une nouvelle commission communale « Transition énergétique et consommations des équipements publics », complément du Plan Sobriété Énergétique qui certes, apporte des réponses à l'urgence budgétaire mais malheureusement pourrait avoir des impacts notoires sur la qualité des services à la population. Il est indispensable, pour répondre au défi de la transition énergétique visant une baisse de consommation de 10% sous deux années, puis de 40% d'ici 2030 et de 60% d'ici 2050, de créer cette commission ad hoc, dont les travaux aideront la collectivité à faire les choix les plus appropriés en matière de rendement et de coût des investissements à prévoir sur les périmètres énergétiques et de consommation d'eau tout en maintenant le plein usage des espaces publics morignacais.

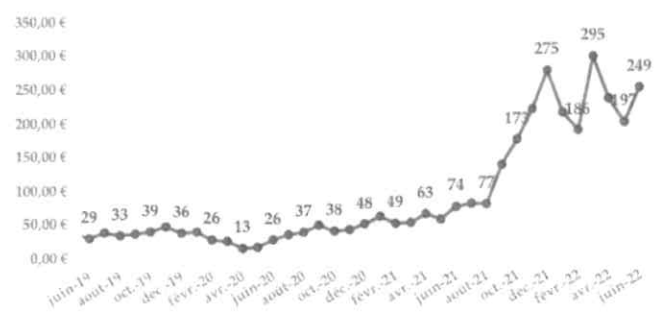
Evolution du coût de l'énergie début 2022 : Prémices à 2023

Evolution des prix PEG Month Ahead sur 3 mois glissants (€/MWh)



Évolution du prix de l'électricité sur le marché de gros en France

(en euros / MWh)



Source : Ember 2022

Actions majeures retenues dans le Plan Sobriété Énergétique

Axe 1 : Réduire et moduler le chauffage des bâtiments communaux

- Idéalement, ne pas commencer à chauffer les bâtiments avant le 15 octobre et couper dès le 15 avril. L'usage des chauffages d'appoint est interdit dans l'ensemble des bâtiments communaux, tant pour les agents que pour les associations.
- Les températures seront modulées selon l'occupation des locaux :
 - + Dans les locaux « de travail » la température cible de 19°C sera diminuée de 2°C en cas d'inoccupation de moins de 24 heures. La température sera baissée de 3°C dès 24 heures d'inoccupation et réglée à 8°C au-delà de 48 heures d'inactivité.
 - + Dans les couloirs et les pièces secondaires comme les archives par exemple, les températures cibles seront réduites à 16°C et seront abaissées à l'instar des pièces principales.
- Les chaudières seront placées en mode hors gel au complexe sportif, au foot, au dojo des Champins, à la salle des fêtes.
- La salle des jeunes sera chauffée uniquement lorsqu'elle sera occupée par les associations et les activités seront regroupées sur 3 jours afin d'optimiser les dépenses énergétiques.
- Les autres locaux associatifs (FNACA, Restons Jeunes) seront chauffés uniquement lorsqu'ils seront occupés par les associations
- L'eau chaude sanitaire sera coupée sauf dans les écoles maternelles, les cantines et les salles de restauration des agents communaux.
- Limiter la ventilation des bâtiments en dehors des horaires de présence.

Axe 2 : Réduire et moduler les intensités des éclairages publics et des bâtiments

- L'extinction nocturne de l'éclairage public est étendue de 21h55 à 5h20, ce qui tient compte des horaires des premiers et des derniers bus dans la commune.
- Selon la fréquentation des salles communales, les éclairages seront modulés de 25 à 50%. L'utilisation des leds sera généralisée. Les matériels électriques seront coupés, et non en pause, lorsqu'ils sont inutilisés.
- Le complexe sportif sera fermé à 23h, et l'éclairage led sera mis en position minimum dans la grande salle et les tennis couverts. L'éclairage du terrain de foot sera réduit de 50%.
- Les décorations de Noël « nature » remplaceront les illuminations dans les rues. Le temps des illuminations de Noël dans la cour de la mairie sera restreint.
- La généralisation des candélabres en LED va être accélérée. Les 700 points lumineux seront changés sous 2 années au lieu des 3 prévues initialement avec un budget communal de 738 000€.
- Le remplacement des lampes des éclairages publics ne se fera plus que sur signalement pour ne plus allumer en plein jour des quartiers entiers.
- Remplacement des dernières lampes à incandescence dans les bâtiments et feux tricolores.

Axe 3 : Limiter l'usage des bâtiments

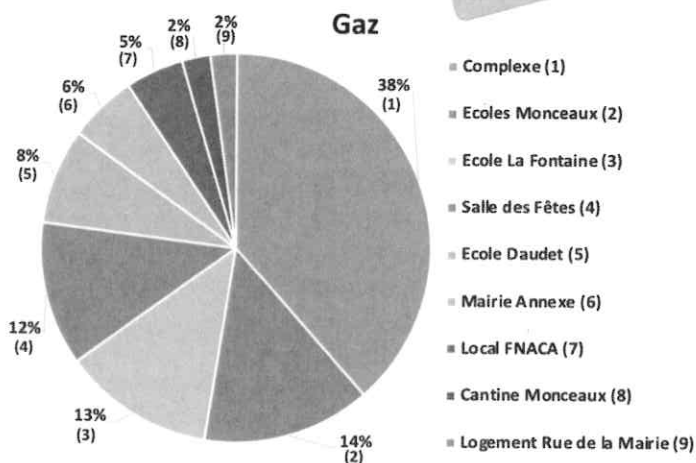
- La salle des fêtes et la salle des jeunes ne seront ni mises à disposition gratuitement ni louées pendant la période hivernale, sauf pour les manifestations déjà acceptées par la municipalité d'ici fin 2022 ou pour des événements caritatifs (ex : la bourse aux jouets).
- La salle des fêtes et la salle des jeunes resteront ouvertes pour accueillir les activités usuelles des associations.
- A la mairie, les agents seront également mis à contribution : les services de l'urbanisme et des projets ainsi que le secrétariat du Centre Technique Municipal seront regroupés au sein du bâtiment principal. Une partie des bureaux sera ainsi fermée en mairie centrale et au CTM.
- Pour réduire le chauffage en mairie les lundis, les horaires des agents seront adaptés et/ou le recours au télétravail sera activé.
- Les activités périscolaires et de centre de loisirs du bourg seront regroupées sur l'école Daudet, ce qui permettra de réduire le chauffage dans l'école La Fontaine, les mercredis et en période de vacances scolaires. Il sera ainsi proposé aux associations de danse d'utiliser la salle d'activité de La Fontaine en dehors des heures scolaires dans les conditions de température réduite de l'école.
- Les activités périscolaires des Monceaux seront délocalisées dans la 6^{ème} classe de Chateaubriand partagée avec des associations. La température de la salle du 1^{er} étage sera limitée à 14°C pour accueillir les sports de combat avec la mise en place d'un tatami.

Consommation énergétique : Les gros contributeurs

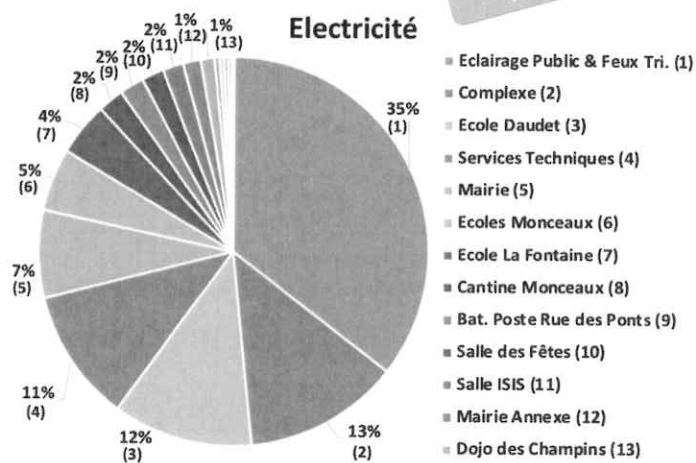
Sans surprise les gros consommateurs en électricité sont l'éclairage public, le complexe sportif, les services techniques, les écoles, et la mairie. Le budget électricité annuel est jusqu'à maintenant de l'ordre de 100 000€.

Les gros consommateurs en gaz sont le complexe sportif, les écoles et la salle des fêtes. Le budget gaz annuel est jusqu'à maintenant de l'ordre de 73 000€.

Coût Estimé 2022 :
72 754 €



Coût Estimé 2022 :
100 377 €



Fermons le robinet... pour consommer moins...

1°C en moins c'est 7 à 8% d'économie

L'instant est grave, et je sais pouvoir compter sur chacun d'entre vous pour prendre la mesure de ces enjeux majeurs. Je suis convaincu que notre commune de Morigny-Champigny saura faire face collectivement et je vous remercie de votre confiance et de votre engagement.

L'ensemble du conseil municipal et moi-même avons cosigné avec plus de 500 maires, un courrier de l'Association des maires d'Ile-de-France pour tirer la sonnette d'alarme. Cette lettre ouverte a été adressée aux parlementaires pour obtenir entre autres un bouclier tarifaire pour faire face à la flambée des coûts de l'énergie qui écrasent les budgets de nos collectivités locales.

Des réunions de travail et de partage ont déjà eu lieu avec les élus, les représentants des associations, les directrices d'écoles, et nos partenaires de l'agglomération. Au-delà de cette lettre, je vous propose de vous présenter en détail le plan sobriété énergétique de notre commune lors d'une réunion publique le 10 novembre à 19h30 salle des fêtes (Vous couvrir, la salle ne sera pas chauffée).

Chers Concitoyens, je vous prie de croire à mon total engagement pour préserver les équilibres financiers de notre commune et par conséquent les intérêts de vos foyers.

Réunion Publique
Jeudi 10 Novembre à 19h30
Salle des Fêtes

Plan Sobriété Énergétique

Tous engagés, préservons nos ressources

Très Cordialement,

Bernard DIONNET

Maire de Morigny-Champigny